

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR25.20PR**

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 275'000.- pour la réalisation de la phase 1 du projet de réaménagement du parc des Quatre-Marronniers cofinancé par la Fondation Hopp-la, par le COSY et par Promotion Santé Suisse

et

une demande de crédit d'étude de CHF 54'000.- pour le développement de la phase 2 du projet

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 10 juillet 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Stefania BEUTLER, Apolline CARRARD, Marceline MILLIoud, Françoise PANASCI, Patricia VALCESCHINI, Luis CORREIA JOSÉ, Mathias ORTEGA et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mesdames Carmen TANNER, Vice-syndique et Alisa DUNNING, Responsable de projet. Nous les remercions pour leurs explications précises et la disponibilité dont elles ont fait preuve pour répondre aux questions des commissaires.

Présentation du projet

Situé au cœur d'Yverdon-les-Bains, le parc des Quatre-Marronniers est un lieu emblématique de notre Ville, apprécié tant pour sa végétation remarquable que pour sa localisation centrale, à proximité immédiate d'une école et d'un EMS. Toutefois, son aire de jeux est vieillissante, ses accès sont peu adaptés aux personnes à mobilité réduite, et ses équipements ne répondent plus aux attentes actuelles de la population.

Consciente de ces enjeux, la Municipalité propose un réaménagement complet du parc, conçu comme un espace intergénérationnel favorisant à la fois le mouvement, la rencontre et la cohésion sociale. Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie du Plan directeur des espaces publics (PDEP), qui vise à offrir à chaque habitant un espace public de qualité à cinq minutes de son domicile.

L'élaboration du projet a reposé sur une démarche participative exemplaire, associant des élèves de l'école des Quatre-Marronniers, des résidents et locataires de la Fondation des Quatre-Marronniers, ainsi que des membres du COSY et des seniors. Ces échanges ont permis de dégager des besoins concrets : davantage d'ombre, des assises variées, des jeux adaptés aux différentes générations, des points d'eau, et des équipements inclusifs.

Le concept architectural repose sur une trame de pieux en bois rappelant le patrimoine lacustre de la région et structurant l'espace. Autour de cette ossature se développent des espaces de jeux et de détente adaptés à toutes et tous. Parmi les équipements prévus, on peut citer :

- une balançoire partagée permettant aux adultes et aux enfants de jouer ensemble,
- un large toboggan accessible à plusieurs,
- un parcours d'équilibre avec main courante,
- un porte-voix et un anneau magique favorisant la coopération et la coordination,
- un jeu d'eau collaboratif, activé mécaniquement par les usagers, des assises, tables et toiles d'ombrage pour le confort,
- la remise en état de la fontaine existante, avec un espace contemplatif,
- un point d'eau potable et des poubelles, ainsi que la plantation d'un arbre remarquable et d'arbustes.

Ces aménagements permettront de transformer le parc en un lieu vivant, inclusif et accessible, tout en respectant son patrimoine arboré et son identité paysagère.

Éléments financiers

Le projet est découpé en deux phases :

Phase 1 (réalisation immédiate) : réaménagement de l'aire de jeux et des accès, pour un montant de CHF 275'000.- TTC.

Cette enveloppe couvre les travaux de terrain, les équipements et jeux, la communication, les honoraires d'architectes et géomètre, ainsi que divers frais annexes.

Phase 2 (études) : projet de buvette et sanitaires, pour un crédit d'étude de CHF 54'000.- TTC.

Cette étape doit permettre de préciser les besoins, de tester la faisabilité (éventuellement via des expériences temporaires comme un food truck) et de garantir la cohérence avec le parc réaménagé.

Discussions de la commission

La commission a salué le projet de réaménagement du parc des Quatre-Marronniers, en particulier la démarche participative qui a permis d'associer des élèves de l'école et des aînés de la Fondation des Quatre-Marronniers. Ce processus est apparu comme une plus-value importante, renforçant l'ancrage du projet dans la population concernée.

Toutefois, plusieurs points ont suscité discussion :

Crédit d'investissement et d'étude dans le même préavis : une minorité de la commission regrette cette pratique, régulièrement critiquée par la commission des finances et certains conseillers communaux. Elle demande que la Municipalité entende ces remarques et évite à l'avenir de combiner crédits d'investissement et crédits d'étude dans un seul préavis.

Subsides incertains : La délégation municipale a relevé que les montants attendus de subvention pourraient être inférieurs à ceux annoncés, notamment en raison de la situation financière du canton et de son désengagement progressif.

Frais d'étude élevés : Plusieurs commissaires se sont étonnés du coût élevé des frais d'études pour la phase 1 du projet. Toutes phases confondues depuis le PR22.29, les frais des études représentent environ 51% des montants, alors qu'usuellement cela devrait représenter dans les 25 à 30% du coût des travaux.

Non-fumeur : la question d'interdire la consommation de tabac dans le parc a été évoquée par certains membres. L'idée a été jugée pertinente mais nécessiterait d'examiner sa faisabilité juridique et pratique.

Toilettes publiques : l'ensemble de la commission a insisté sur la nécessité que des toilettes soient installées rapidement dans le parc, compte tenu de son usage par des enfants et des personnes âgées. La commission souhaite en particulier que ces toilettes soient adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap.

Malgré ces remarques, la commission estime que le projet représente une réelle amélioration de l'offre d'espaces publics pour la population d'Yverdon-les-Bains et qu'il correspond aux objectifs du Plan directeur des espaces publics.

Conclusions :

C'est donc à une forte majorité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Le rapporteur:

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Villard', is written over a light blue horizontal line.

Roland VILLARD

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} septembre 2025